



THÈME ET DÉBAT

Première séance

La séparation entre Musique et Musicologie aux Instituts Supérieurs de Musique en Tunisie : quelle restructuration?

RAPPORT

L'ATuReMM a organisé une première table ronde jeudi 17 mai de 9h à 13h à l'Institut Supérieur de Musique de Tunis autour d'un sujet sensible qui concerne l'éclaircissement des rapports entre la musique et la musicologie dans l'enseignement supérieur en Tunisie.

L'idée centrale de ce débat était de pourvoir une séparation entre la musique en tant qu'Art et la musicologie en tant que science. Il s'agit plus précisément d'une différenciation significative où la musique retrouverait ses dimensions esthétiques et philosophiques; tandis que la musicologie saurait poursuivre la construction de ses principes scientifiques.

La forme de cette activité associative a pour ambition d'élargir le débat autour des deux domaines afin de présenter des recommandations et des propositions concrètes au niveau de la restructuration des cursus aux sein des ISM. Pour cela, la séance a été départagée en deux parties :

- Une quarantaine de minutes réservée pour quatre interventions précises et concises (10 minutes chacune) en rapport direct avec la thématique de la séance ;
- Trois heures allouées à un débat principalement ouvert aux professeurs et aux étudiants des ISM.

1 Les interventions

Quatre intervenants, docteurs en musique et musicologie, se sont mis d'accord sur quatre sujets ciblés et organisés selon les exigences conceptuelles et disciplinaires de la musique et de la musicologie :

1. Assurée par Hamdi Makhoulouf, Assistant à l'ISM de Sousse et modérateur du débat, la première intervention a abordé quelques repères historiques et terminologiques de la musicologie. L'on a insisté sur l'aspect rationnel et objectif de la recherche musicologique en se basant sur son caractère scientifique (évoquant la définition de la science et son positionnement épistémologique vis à vis de la philosophie).





L'on a mentionné également les champs disciplinaires de la musicologie en faisant référence à l'article « Musicology » figurant dans le « New grove dictionary of music and musicians ». Le texte communiqué par Hamdi Makhoul est disponible sur le site de l'ATuReMM à l'adresse suivante : <http://www.aturemm.tn/wp/?p=706>

2. En complémentarité avec la première intervention, la deuxième, assurée par Anas Ghrab, Maître Assistant à l'ISM de Sousse, avait pour objet de clarifier les différences entre le discours musical et celui de la musicologie. Anas Ghrab plaide pour une vigilance dans la compréhension et l'usage de musique et musicologie dans les ISM en se basant sur les acceptions épistémologiques fondamentales de la philosophie et de l'esthétique. Cette intervention est également disponible sur le même site à l'adresse suivante : <http://www.aturemm.tn/wp/?p=723>
3. La troisième intervention, communiquée par Soufiane Feki, Maître Assistant à l'ISM de Tunis, s'est focalisé sur la relation « compositeur / musicologue » ; un sujet qui a bien fait couler l'encre des chercheurs français et qui semble d'actualité dans le contexte socio-musical tunisien. En évoquant les exemples de compositeurs musicologues autant français (comme Pierre Boulez) que tunisiens (comme Zouheir Gouja ou Mohamed Zinelabidine), Soufiane Feki questionne une pensée musicologique parallèle à une intuition créatrice. Sa réflexion apporte une lumière sur les niveaux de séparation entre pratique musicologique et pratique musicale.
4. La quatrième intervention, présentée par Mohamed-Ali Kammoun, Maître Assistant à l'ISM de Tunis, rentre dans le vif du problème institutionnel de ce domaine. En l'intitulant « État de crise de l'enseignement supérieur de la musique et de la musicologie en Tunisie », Kammoun relève quelques questions fondamentales sur l'amalgame entre disciplines artistiques et scientifiques, l'aléa des capitaux intellectuels admis aux ISM et le manque de la crédibilité artistique du corps enseignant. Il propose des solutions tangibles comme la séparation entre musique et musicologie aux ISM, l'ouverture d'un cycle doctoral en musique en cotutelle internationale et la prévention socio-professionnelle contre le chômage (création d'unité de recherches, d'orchestres professionnels gérés d'une manière associative, etc...)

2 Le débat

Il est à noter d'abord que le nombre des participants au débat était relativement faible. Nous avons noté une absence massive des professeurs (mis à part les quelques membres de l'association) due vraisemblablement à une situation sociale, culturelle et politique farfelue de la Tunisie. Nous pensons également qu'il y a une sorte de laxisme régnant chez les enseignants et qui risque d'être fatal en cas d'absence et d'abstention à un débat si important. En revanche, le nombre d'étudiants (malgré sa faiblesse) s'est fait sentir par des participations vives au cœur du sujet et surtout reflétant leurs soucis majeurs. Le débat a pris un peu plus de temps que le nécessaire avec quelques légers déboires sans gravité ou excès quelconque. Il s'est déroulé dans le respect et dans la totale liberté d'expression autant pour les professeurs que pour les étudiants. Il a également subi un bon nombre de tournures de par la complexité du thème. L'on a évoqué plusieurs points dont :





- l'énorme charge horaire pour les étudiants de façon à ce qu'il trouvent peu de temps pour parfaire leur pratique instrumentale par exemple ;
- la dégradation des conditions de travail aux ISM ;
- l'avenir peu clair par rapport au milieu professionnel des artistes musiciens ;
- l'absence de programmes clairs des matières enseignées ;
- l'absentéisme stupéfiant des étudiants dans un premier niveau et de quelques professeurs dans un deuxième niveau ;

3 Propositions et recommandations

À la lumière de ce qui a été évoqué, un tour de table a été effectué pour prendre en considération les différentes propositions en vue de résoudre certains problèmes relatifs à la détermination cursus d'études, du statut de l'ISM et de ses objectifs. Ci-dessous, nous citons les recommandations les plus importantes :

3.1 Questions relatives à la structuration des ISM et du système LMD

1. Discuter de la possibilité d'adapter le système LMD pour la musique et la musicologie en 5 ans (avec la possibilité d'envisager une année préparatoire).
2. Déterminer des profils spécifiques pour chaque Institut Supérieur de Musique en faveur de la spécialisation.
3. Précision claire des objectifs artistiques, scientifiques et professionnelles de chaque Institut.

3.2 Questions relatives aux cursus

1. Démarrer les réformes à partir de la réalité socio-culturelle de la Tunisie. Deux domaines sont à pourvoir dans ce sujet : Musique et Musicologie (avec la concrétisation mutuelle de la didactique et des nouvelles technologies).
2. Multiplication des filières au sein de ces deux départements et réfléchir sur les objectifs concrets de chacune
3. Nécessité absolue de l'allègement des programmes pour chaque filière (solution de matières à la carte).
4. Fixation préalable du programme de chaque matière dans une filière en établissant un *course outline*.
5. Multiplication des stages et des rencontres avec des artistes et des universitaires pour consolider les différentes formations (Incitation à établir des projets au sein de chaque matière)





3.3 Questions relatives aux étudiants

1. Adopter la technique d'exemption pour les étudiants brillants (que ce soit pour l'année préparatoire ou pour quelques matières pouvant freiner leurs ambitions artistiques ou scientifiques).
2. Sélectionner les bons éléments dès le départ et cibler les étudiants qui ont passé le Bac musique.
3. Organiser une journée portes ouvertes la fin de la session du Bac pour promouvoir les formations fournies par les ISM.

3.4 Questions relatives aux enseignants

1. Obliger les enseignants à clarifier le contenu et la démarche de leurs cours (réfléchir les conditions et les repères de cette obligation).
2. Réunir les professeurs qui enseignent les mêmes matières pour différents niveaux afin de se mettre d'accord sur ce point précis.
3. Tenir compte de certaines propositions qui tiennent compte du niveau général de leurs étudiants.

Tunis le 25 mai 2012

Modérateur du débat et rapporteur
Hamdi Makhlouf

Président de l'ATuReMM
Lassaad Ben Hamida